

Linguistique comparée des langues modernes

L4LM42 LF, jeudi 16h30-18h30

B 212 (Centre universitaire Malesherbes, 108 blvd Malesherbes)

Professeur : André THIBAUT

Semaine 10 : Lingua franca, sabirs, pidgins ; créoles.

0. Introduction

Nous allons consacrer le cours d'aujourd'hui à l'étude de systèmes linguistiques qui se caractérisent tous par le fait qu'ils sont nés de situations sociolinguistiques dans lesquelles des groupes parlant différentes langues mutuellement inintelligibles ont dû créer un nouveau code pour réussir à communiquer entre eux. Ces systèmes linguistiques vont du plus rudimentaire (les sabirs) au plus complexe (les créoles proprement dits), en passant par diverses étapes intermédiaires (les pidgins).

1. Sabirs et « lingua franca »

Le terme de *sabir* désigne en général un parler qui se caractérise par les traits suivants :

- Il n'est jamais langue maternelle ;
- il n'est employé que dans des échanges linguistiques peu variés et stéréotypés, entre locuteurs ne partageant pas les mêmes langues, et n'ayant pas l'intention ou la possibilité d'apprendre à fond la langue de l'autre ;
- par conséquent, il ne comporte qu'un vocabulaire très restreint, correspondant aux situations dans lesquelles il est employé (en général, les situations d'échanges commerciaux dans les ports de la Méditerranée, *grosso modo* du 16^e au 19^e s., ainsi que les relations entre maîtres musulmans et esclaves chrétiens au Maghreb, mais aussi les échanges diplomatiques) ;
- l'usage d'un sabir est bilatéral et conscient, c'est-à-dire que chaque interlocuteur fait l'effort de le parler, tout en sachant qu'il parle sabir et non une tentative d'approximation d'une variété de langue standard ; cela distingue les sabirs des situations où un immigrant récemment arrivé s'exprime tant bien que mal dans une langue étrangère alors qu'on lui parle dans la variété native de cette langue (échange unilatéral) ;
- la morphologie des sabirs est minimaliste, les mots étant presque tous invariables.
- Les sabirs ne sont pas conçus pour s'écrire ; la pauvreté de ces systèmes linguistiques fait qu'ils ne peuvent produire des énoncés clairs et univoques que dans des situations de communication dites de « face à face », où le contexte extra-linguistique désambiguïse ce qui serait tout à fait équivoque dans un message écrit.
- Le sabir le plus connu est celui que l'on appelait autrefois *lingua franca* (en italien) ou *hablar franco* (en espagnol) ou *langue franque*, car depuis l'époque des Croisades, pour le monde musulman, les Occidentaux se confondent avec les « Francs », ancien nom des habitants du nord de la France, mais par extension tout Occidental chrétien. C'est ce que les non-latinophones baragouinaient tant bien que mal pour se faire comprendre dans leurs échanges linguistiques avec les locuteurs de langues romanes, lesquels devaient certainement avoir besoin d'être exposés pendant un certain temps à ce code pour arriver à tout comprendre (c'était certainement beaucoup plus facile pour les italianophones et les hispanophones que pour les francophones).
- Le vocabulaire de la *langue franque* était essentiellement à base d'italien et d'espagnol, langues auxquelles pouvaient s'ajouter le français, le provençal, le catalan, le

ture, l'arabe et le grec (mais dans des proportions beaucoup moins importantes). Le mot *sabir* vient lui-même d'une prononciation légèrement altérée du mot espagnol *saber* (qui veut dire « savoir ») dans la « lingua franca » des ports méditerranéens.

Dans la seconde moitié du 19^e siècle et jusqu'aux indépendances, le terme de *sabir* a connu des extensions de sens et s'est employé au Maghreb pour désigner le discours des arabophones ayant acquis des rudiments de français en contexte extra-scolaire mais incapables de produire des énoncés « corrects » dans cette langue. Certains linguistes ont employé le terme de *pseudo-sabir* pour désigner de tels discours ; en effet, ils se distinguent des discours en *lingua franca* (ou en vrai *sabir*) par le fait qu'ils ne sont pas bilatéraux (les vrais francophones n'essaient pas de s'exprimer de cette façon) et qu'ils sont dans une certaine mesure inconscients (le locuteur de pseudo-sabir tente de s'exprimer dans ce qui s'approche le plus de ce qu'il croit être le français, contrairement aux locuteurs de *lingua franca* qui savaient bien qu'ils ne parlaient pas vraiment l'italien ou l'espagnol, mais une sorte de mélange simplifié de ces deux langues). Dans un vocabulaire un peu plus moderne, relevant de la didactique des langues, on parlerait plutôt d'*interlangue* ; ce terme désigne les productions langagières des apprenants de langue étrangère. Éventuellement, on pourrait ajouter : *interlangue avec fossilisation des erreurs*, dans les cas où cette interlangue se fixe dans une forme qui ne progresse plus.

Par extension, on utilise aujourd'hui le mot *sabir* comme terme technique pour se référer à des parlars qui présentent les mêmes caractéristiques, tel le *jargon chinook* qui est apparu au 19^e siècle dans l'ouest de l'Amérique du Nord dans les échanges entre Amérindiens d'une part et descendants d'Européens d'autre part, en particulier les trappeurs d'origine canadienne-française (les *coureurs de bois*).

Il ne faut évidemment pas confondre les *sabirs* (ni d'ailleurs les pseudo-sabirs) avec les phénomènes d'alternance codique (*code-switching*) ; dans une situation d'alternance codique, les locuteurs dominant pleinement deux langues, et les utilisent à tour de rôle dans un même discours, voire dans un même énoncé. Ce phénomène peut aller très loin, mais les discours produits par alternance codique sont tout à fait différents des discours produits dans un quelconque *sabir*.

– Morphologie de la *lingua franca* et exemple de discours

- pas d'articles ;
- système pronominal réduit à une seule forme par personne, indépendamment de la fonction : *mi* « je, me, moi » ;
- paradigme verbal réduit à deux formes : un présent-futur (*mi andar* : je vais) et un passé (*mi andato* : je suis allé), auxquelles peut parfois s'ajouter un impératif, pour certains verbes s'y prêtant davantage.

Un ecclésiastique espagnol du nom de Fray Diego de Haedo nous a transmis un certain nombre de phrases en *lingua franca*, entendues par lui à Alger vers 1610. Dans ce passage, nous allons voir que les éléments espagnols dominent mais que les mots italiens y sont aussi très bien représentés. Il s'agit d'une sermonne à l'encontre d'un esclave chrétien qui a introduit une tortue dans la maison, animal considéré comme impur ; il lui est dit entre autres :

« Mira no trovar mi altra volta, sino a fee de Dio, mi parlar patron donar bona bastonada, mucho, mucho » ; mot à mot : « Regarde pas trouver moi autre fois, sinon à foi de Dieu, moi

parler patron donner bonne bastonnade, beaucoup beaucoup. », c'est-à-dire « Veille à ce que je ne trouve pas ça [sous-entendu : la tortue] ici à nouveau, sinon je dirai au patron qu'il te fasse donner de nombreux coups de bâton. »

- *Mira* : plus fréquent en espagnol et en catalan qu'en italien, mais existe dans les trois langues ;
- *No* : existe dans les trois langues ;
- *Trovar* : italien ou catalan (esp. *encontrar*)
- *Mi* : existe dans les trois langues, bien qu'avec des fonctions différentes ;
- *Altra* : italien ou catalan (esp. *otra*)
- *Volta* : italien (esp. *vez*, catalan *vegada*)
- *Sino* : espagnol (ou catalan *sinó*) ;
- *A fee* : espagnol ou catalan (italien *fedè*)
- *De* : espagnol ou catalan (italien *di*)
- *Dio* : italien (espagnol *Dios*, catalan *Déu*)
- *Parlar* : italien ou catalan (espagnol *hablar*)
- *Patron* : espagnol ou français (italien *padrone*, catalan *patró*)
- *Donar* : italien ou catalan (espagnol *dar*)
- *Bona* : latin de cuisine, ou catalan (italien *buona*, espagnol *buena*)
- *Bastonada* : espagnol ou italien (l'italien aurait *bastonata*)
- *Mucho* : espagnol (italien *molto*, catalan *molt*)

2. Pidgins

À un degré d'élaboration plus élevé que les sabirs, on trouve les *pidgins*.

2.1. Définition, caractéristiques

Un tout petit mot d'abord sur l'étymologie du mot : aucune des propositions n'est véritablement satisfaisante. On trouve dans la plupart des ouvrages l'hypothèse d'une déformation du mot anglais *business* dans le *pidgin-English* du littoral chinois. Phonétiquement, ce n'est pas très simple comme solution, mais les autres hypothèses (dont je vous fais grâce) sont toutes encore plus douteuses.

En ce qui concerne leurs caractéristiques, les pidgins se distinguent des sabirs par une richesse relative plus grande, à tous les niveaux, mais dans tous les cas inférieure à celle d'un créole. Les pidgins, tout comme les sabirs, naissent du contact de populations aux langues mutuellement inintelligibles ; contrairement aux sabirs, toutefois, un pidgin ne présente pas vraiment un vocabulaire composite comme c'est le cas de la *lingua franca*, mais essentiellement tiré d'une seule langue européenne, comme c'est le cas des variétés de *pidgin-English*, ou du français populaire d'Abidjan dans ses formes les plus éloignées de la norme.

Lorsque l'on parle des pidgins, on distingue toujours une **langue de base** et une **langue de substrat**. La langue de base est le plus souvent la langue européenne d'un groupe dominant, économiquement, technologiquement et/ou militairement, mais en général minoritaire démographiquement, alors que la langue de substrat est la langue du groupe en situation d'infériorité, économique et technologique (mais souvent dominant démographiquement) ; dans bien des cas, il convient de dire plutôt « les langues de substrat ». La présence du groupe d'origine européenne dans un territoire donné provoque le besoin d'élaborer un code qui permette l'intercompréhension entre tous les groupes de la société. Du point de vue du vocabulaire, la

langue de base fournit presque tout ; c'est la raison pour laquelle on précisera *pidgin à base lexicale anglaise, française*, etc. En revanche, en ce qui concerne les autres aspects du langage (phonologie, morphosyntaxe, sémantique), les langues-substrats peuvent jouer un rôle important (encore que difficile à cerner).

Les linguistes identifient un certain nombre de traits caractéristiques des pidgins :

- Tout comme les sabirs, ils ne sont **jamais la langue maternelle** d'une communauté linguistique, mais seulement un code complémentaire que l'on utilise dans certaines circonstances particulières, avec des locuteurs qui ne partagent pas la même langue maternelle.
- Les pidgins présentent une **simplification de la forme externe**, par rapport à leur langue de base. Concrètement, cela veut dire qu'il y aura moins d'oppositions phonologiques, donc moins de phonèmes, et moins de combinaisons possibles de phonèmes ; moins de fusion et de flexion ; moins d'homonymies ; donc, plus d'invariabilité. Les pidgins sont beaucoup plus analytiques que les langues indo-européennes, qui sont pour leur part plus synthétiques (flexion interne et externe). Par ricochet, l'ordre des mots devient beaucoup plus rigide, puisqu'il est chargé d'exprimer la fonction (en l'absence de toute désinence).
- Parallèlement, les linguistes parlent également d'une **réduction de la forme interne** de la langue de base. On entend par là le système d'oppositions internes qui structurent le fonctionnement d'une langue ; par exemple, les oppositions de genre « masculin / féminin », de nombre « singulier / pluriel », de temps « imparfait / plus-que-parfait », de mode « indicatif / subjonctif » sont en général inexistantes dans un pidgin ; en outre, le nombre de catégories grammaticales diminue. Par exemple, une même forme peut servir à traduire ce qui serait en français soit un nom soit un verbe. Quant au lexique, un pidgin sera évidemment moins précis que la langue de base et que les langues de substrat dont il est issu, un seul mot devant se charger d'exprimer une palette d'emplois qui peuvent correspondre à plusieurs mots dans une langue « normale ».
- La combinaison de cette simplification de la forme externe et de réduction de la forme interne débouche sur un code facile à apprendre et à manipuler, autant pour l'encodage que pour le décodage (pour la production d'un énoncé que pour sa compréhension).
- Les pidgins sont d'un emploi **bilatéral** ou **multilatéral**, c'est-à-dire que dans les situations sociolinguistiques qui provoquent son emploi, tous les interlocuteurs en présence le parlent (en clair, cela signifie qu'à Hong-Kong par exemple, au 19^e siècle, les Britanniques de la colonie devaient être capables de parler et de comprendre tant bien que mal le *pidgin English*, qui était parlé par leurs employés chinois originaires de plusieurs provinces de Chine qui bien souvent le parlaient même entre eux parce que leurs dialectes respectifs étaient mutuellement non-intelligibles).
- Les pidgins, d'une façon plus facile à démontrer que les créoles, sont caractérisés par **l'interpénétration** des systèmes linguistiques en présence. Cela s'observe, par exemple, dans l'existence de calques de la langue de substrat dans la langue de base ; cf. dans le *pidgin English* du Cameroun : /lanaboj/ (*learner boy*) « apprenti » ; /ʃapmɔt/ (*sharp mouth*) « arrogant » ; /draibele/ (*dry belly*) « stérile ». Je dis que cette interpénétration est plus facile à démontrer pour les pidgins que pour les créoles parce que dans le cas des pidgins, la langue de substrat est bien connue et peut être observée *in vivo*, puisque les locuteurs de pidgin la parlent encore, alors que dans le cas des créoles les langues de substrat sont mal identifiées, mal connues, et ont cessé d'être parlées depuis plusieurs générations par les locuteurs créolophones.

- Enfin, d'un point de vue externe, les pidgins se caractérisent par rapport aux langues dont ils proviennent (autant la langue de base que les langues de substrat) par une **réduction des domaines d'emploi**. Ceci est d'abord la conséquence du fait qu'un pidgin ne s'emploie que pour des échanges de nature bien précise (en particulier économiques, commerciaux) entre différents groupes linguistiques. Tous les champs sémantiques qui ne sont pas impliqués dans les relations entre différents groupes linguistiques n'ont pas besoin d'être représentés dans un pidgin. En outre, le pidgin n'est jamais qu'une langue seconde, et n'a pas le même poids affectif qu'une langue maternelle ; il ne peut servir à exprimer l'appartenance au groupe, ni l'affectivité du sujet parlant. Par conséquent, une littérature, ne serait-ce qu'orale, ne risque guère d'exister en pidgin, le folklore d'un groupe ethnique s'exprimant toujours de préférence dans la langue de substrat. On peut encore dire que sa fonction est strictement véhiculaire, et non vernaculaire (c'est la langue des échanges avec l'extérieur, elle n'est jamais parlée à la maison).

2.2. Principaux pidgins

Nous verrons tout à l'heure que les créoles se distinguent des pidgins quant à leurs caractéristiques typologiques, malgré certaines similitudes dans leur genèse. Mais voyons tout d'abord quels sont les principaux pidgins répertoriés sur la planète.

- Au Cameroun, pays officiellement bilingue français-anglais, mais où le français domine largement, les provinces de l'ouest, en contact avec l'immense Nigéria anglophone, pratiquent une variété de « pidgin English » aussi appelée *west coast*, qui s'étend également à l'est du Nigéria. Ce pidgin sert de véhiculaire dans un pays où la grande variété des langues vernaculaires (presque 250) rend indispensable l'usage d'un idiome commun ; dans les provinces francophones, toutefois, c'est le français qui occupe cette fonction. Quelques exemples de PEC (*pidgin English camerounais*) : *i go bi smol* (« il sera petit », litt. de l'angl. *he go be small*) ; *dis man bi titcha* (« cet homme est professeur », litt. de l'angl. *this man be teacher*) ; *Got de* « Dieu existe » (litt. de l'angl. *God there*).
- Au 19^e siècle et au début du 20^e, on parlait le long du littoral de la Chine une variété de *pidgin English*, qui ne subsisterait aujourd'hui qu'à l'état moribond à Hong Kong. Comme nous l'avons déjà mentionné, il servait à assurer la communication entre serveurs et petits commerçants autochtones parlant des dialectes chinois mutuellement non-intelligibles.
- Le *pidgin English* le plus employé est toutefois celui de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de la République de Vanuatu (anciennement appelé *Nouvelles-Hébrides*), au nord-est de l'Australie, où plus d'un million de personnes le parleraient. Techniquement, on l'appelle le *pidgin English mélanésien*, ou le *néomélanésien*. Une appellation plus courante est toutefois *bichelamar* ou *bêche-de-mer*.
- Dans l'archipel d'Hawaï, de nombreuses formes d'anglais pidginisé et créolisé sont couramment pratiquées par quelques centaines de milliers de locuteurs.
- En Afrique, de nombreuses langues indigènes qui n'avaient au départ qu'un statut de langue vernaculaire se sont pidginisées pour devenir des langues véhiculaires servant à la communication entre différents groupes ethniques : c'est le cas du *dioula commercial* ou *populaire* de la Côte d'Ivoire, de l'*éwondo* du Cameroun oriental, du *sango* de la République Centrafricaine, du *lingala* du Zaïre (République Démocratique du Congo, ex-Congo-Kinshasa), pour ne nommer que les plus répandus.

- Des pidgins à base de portugais et d'espagnol ont existé autrefois, mais ils ont tous évolué pour devenir des créoles (v. ci-dessous).
- Parmi les pidgins français, on retiendra le *français-tirailleur*, terme désignant le français approximatif parlé par les Africains recrutés par l'armée française à l'époque coloniale, et qui n'apprenaient des rudiments de français que sur le tas, dans le contexte militaire, et jamais en contexte de scolarisation. Comme terme technique de linguistique, *petit-nègre* a également été jadis employé pour désigner ce type de pidgin. Plusieurs des caractéristiques de ce français-tirailleur relèvent d'une simplification du système et se retrouvent également dans les créoles, mais contrairement aux créoles le français-tirailleur n'a jamais connu une étape postérieure de complexification. Quelques traits caractéristiques :
 - La réduction des verbes à une forme unique : *je fini, il vu, nous vouler*.
 - L'agglutination des déterminants aux noms : *son lamaison*.
 - L'élimination des distinctions de nombre et de genre : *il a gagné petit* « elle a eu un enfant ».
 - L'attribution du sens « avoir » au mot *gagner* (v. exemple précédent).
 - L'emploi de *-là* avec valeur de déterminant démonstratif : *chose-là* pour « cette chose ».
 - Un grand nombre d'éléments lexicaux issus du français populaire et de la terminologie maritime.
 - Remarque : *tous* ces phénomènes s'observent également dans les créoles à base lexicale française.
- À l'époque où l'Indochine était française, un pidgin appelé techniquement l'*annamito-français*¹, ou *tâi bôï*, était pratiqué par les domestiques indigènes dans leurs rapports avec les Français de l'administration coloniale. Cette variété est toutefois très mal connue (et n'existe évidemment plus de nos jours).
- Nous avons mentionné auparavant le pidgin néomélanésien appelé *bichelamar*, parlé entre autres en Nouvelle-Guinée ; la Nouvelle-Calédonie, TOM français situé en plein milieu de la Mélanésie, au large de l'Australie, a connu un pidgin à base lexicale française, apparu vers 1860 et aujourd'hui en voie de disparition, également appelé *bichelamar*. Il présentait des traits que l'on retrouve dans plusieurs créoles, comme l'emploi de l'adjectif *content* avec le sens des verbes « aimer » et « vouloir », ainsi que du nom *moyen* avec le sens du verbe « pouvoir ».
- Enfin, plusieurs spécialistes se demandent quel statut accorder à une variété connue sous le nom de *français populaire ivoirien* (d'autres disent *français populaire d'Abidjan*, puisque c'est surtout à Abidjan qu'il est parlé), dont une version caricaturale et popularisée dans la presse locale est appelée « français de Moussa » d'après le prénom d'un héros d'une chronique humoristique dans un hebdomadaire ivoirien appelé *Ivoire-Dimanche*. Cette variété de français langue seconde parlée comme véhiculaire en Côte-d'Ivoire présente plusieurs caractéristiques des pidgins : emploi multilatéral ; simplification de la forme externe ; réduction de la forme interne ; stabilité relative (il ne s'agit pas de productions langagières évolutives de la part d'un apprenant scolarisé qui fait des progrès, mais bien d'une façon de s'exprimer apprise dans la rue et qui n'évolue pas vers un plus grand alignement sur la norme). Le FPI se caractérise, comme tout pidgin, par la disparition des désinences de genre, de nombre, de temps, de mode ; la distinction même entre verbes, substantifs et adjectifs s'estompe, et l'ordre des mots dans la phrase devient fondamental pour marquer la fonction syntaxique. Toutefois, par rapport à d'autres pidgins, son vocabulaire est plus riche et plus varié en

¹ Le mot *annamite* est un synonyme vieilli de *vietnamien*, langue du groupe thai.

raison de nombreux emprunts aux langues africaines en contact ; en outre, le FPI connaît de nombreux calques de ces langues (un exemple parmi tant d'autres : *parler français joli* pour « bien parler français », calque d'un emploi parallèle attesté dans une langue indigène de Côte-d'Ivoire). Quelques énoncés², en transcription phonétique, et leur « traduction » en français :

- [ɔ̃ kɔ̃tã twa bjẽ] « nous t'aimons bien » (ici, *content* fonctionne comme un verbe)
- [nu va pœle lɥi] « nous allons l'appeler, nous l'appellerons » (les pronoms personnels n'existent que sous leur forme tonique : *nous, lui* ; le futur ne se fait qu'avec l'auxiliaire *va*)
- [ty krwa i va mwajẽ mwa] « tu crois qu'il va me vaincre ? » (*moyen* fonctionne comme un verbe, avec le sens de « pouvoir », « venir à bout de »)
- [vu samyze bjẽ] « vous vous amusez bien ? » (le verbe *s'amuser* s'est fossilisé avec le pronom réflexif, qui apparaît à toutes les personnes, sans valeur de pronom personnel)
- [fam la i parti kuri o vilaz pur sɔ̃ la mɔ̃r sɔ̃ kɛkœ muri] « cette femme s'est précipitée au village en raison de la mort de l'un des siens » (l'élément démonstratif postposé *-là* sert d'actualisateur à la place de l'article défini ou d'un adjectif démonstratif ; le pronom sujet de 3^e pers. du sing. est *i* au féminin comme au masculin ; le possessif *son* se combine à l'article *la* qui s'est greffé au substantif *mort* ; le verbe *mourir* ne fonctionne pas comme un verbe mais il semble plutôt s'agir d'un participe passé analogique **mouri* se rapportant au pronom *que 'qu'un* lui-même précédé du possessif *son*)

Bibliographie

- CHAUDENSON, Robert, « Histoire des langues créoles à base lexicale française : l'Océan Indien », dans *Histoire linguistique de la Romania*, Berlin/New York : Walter de Gruyter, 2003, pp. 1120-1130.
- CIFOLETTI, Guido, « Storia della lingua franca », dans *Histoire linguistique de la Romania*, Berlin / New York : Walter de Gruyter, 2003, pp. 1100-1105.
- KLINGLER, Thomas, « Histoire des langues créoles à base lexicale française : la Louisiane et les Antilles », dans *Histoire linguistique de la Romania*, Berlin/New York : Walter de Gruyter, 2003, pp. 1105-1120.
- PEREGO, Pierre, « Les sabirs », dans A. Martinet (dir.), *Le langage*, Paris : Gallimard, 1968 (coll. Encyclopédie de La Pléiade), pp. 597-607 ; « Les créoles », pp. 608-619.
- VALDMAN, Albert, *Le créole : histoire, statut, origine*, Paris : Klincksieck, 1978.

² Tous empruntés à l'ouvrage de Suzanne Lafage *Le lexique français de Côte d'Ivoire*, 2003, vol. 1, p. XLVIII-XLIX.

Deuxième partie : les créoles

1. Définition, caractéristiques

Nous allons d'abord caractériser les créoles du point de vue de la linguistique interne, puis ensuite du point de vue historique et sociolinguistique.

Les traits typiques des créoles du point de vue interne en font les exacts opposés des pidgins : en effet, ils sont caractérisés par la complication de la forme externe, l'expansion de la forme interne et la multiplication des domaines d'emploi (si l'on considère qu'ils sont une forme évoluée de pidgin, ce qui n'est pas la seule hypothèse admise – cf. la théorie de *l'approximation d'approximations* de Robert Chaudenson ci-dessous). En outre, du point de vue sociolinguistique, il importe de dire d'abord et avant tout que les créoles sont les langues maternelles et vernaculaires de communautés linguistiques à part entière, ce qui par définition n'est jamais le cas d'un pidgin. C'est justement le fait d'être employé comme langue maternelle qui a provoqué la complexification croissante des créoles.

Étymologie et histoire du mot *créole* dans le *Trésor de la langue française* :

Étymol. et Hist. I. 1598 *crolo* « espagnol de pure race blanche né aux colonies » (*Hist. nat. et mor. des Indes de J. de Acosta*, trad. de l'esp. par R. Regnault Cauxois, fol. 176 b ds KÖNIG, p. 85) ; 1643 *criollo* « id. » (*Du Chocolate*, par A. Colmenero de Ledesma, trad. de l'esp. par R. Moreau, p. 6 ds ARV., p. 205) [ces 2 attest. présentent le mot comme esp.] ; 1670 *créole* « personne de pure race blanche née aux colonies » (*Lettre de M. de Baas, Gouverneur des Antilles, à Colbert*, 10 nov., *ibid.*). **II.** 1688 *langue créole* « portugais corrompu parlé au Sénégal » (M. J. DE LA COURBE, *Premier voyage ... fait à la coste d'Afrique en 1685*, p. 192 ds ARV., p. 208) ; 1826 *patois créole* « français corrompu parlé dans les colonies » (HUGO, *Bug-Jargal*, p. 106). **I** empr. à l'esp. *criollo* « id. », attesté dep. 1590 (Acosta, original de la trad. citée *supra* ds FRIED.), lui-même empr. au port. *crioulo* « noir né dans les colonies », qui n'est attesté que dep. 1632, mais dont le sens originel, plus archaïque, semble être « serviteur élevé dans la maison de son maître » (XVII^e s. ds DALG.), dér. de *cria* « id. », dér. régressif de *criar* « élever, etc. » (cf. esp. *criar*, s.v. *créat*). **II** est prob. un empr. direct au port., en raison du sens et de la localisation de la 1^{re} attest. (v. ARV., pp. 204-208).

1.1. Complication de la forme externe

Les créoles connaissent en moyenne plus d'oppositions phonologiques que les pidgins basés sur les mêmes langues, et plus de variabilité des signifiants. Par exemple, le morphème postposé servant à actualiser le substantif (on pourrait l'appeler l'article défini, mais on se souviendra qu'il provient du *-là* démonstratif) se présente seulement sous la forme *-la* dans les pidgins ; or, en créole haïtien, il peut apparaître sous cinq formes selon l'entourage phonétique : /la, lã, nã, a, ã/. Comme on l'a déjà vu pour le créole guadeloupéen il y a quelques semaines, des phénomènes d'érosion phonétique et donc de fusion peuvent commencer à apparaître.

1.2. Expansion de la forme interne

L'ensemble des oppositions modales, aspectuelles et temporelles de la conjugaison d'une langue créole est très riche, comme on l'a déjà vu, et dépasse de toute façon ce que les pidgins peuvent offrir. De même, les systèmes de détermination du syntagme nominal sont aussi d'une grande complexité, comme l'illustre l'exemple suivant, emprunté au créole haïtien, où l'on voit bien ressortir la syntaxe agglutinante des morphèmes postposés :

Déterminant défini	fa-la	« le chat (en général) »
Déterminant déictique	fa-la-a	« le chat (celui qui est devant nous, dont nous sommes en train de parler en ce moment) »
Déterminant démonstratif	fa-sa-a	« Ce chat-là »
	fa-si-la	« Ce chat-ci »
Déterminant possessif	fa-li	« Son chat »
	fa-li-a	« Son chat (celui qui est devant nous, dont nous sommes en train de parler en ce moment) »

1.3. Expansion des domaines d'emploi

Les créoles étant les langues vernaculaires de communautés linguistiques entières, il est facile de comprendre qu'ils sont appelés à être employés dans divers champs de l'activité humaine, et donc à développer le vocabulaire approprié. En outre, ils sont beaucoup plus susceptibles que les pidgins d'être le véhicule privilégié d'un folklore et d'une littérature orale – voire écrite ; il va sans dire qu'ils ont aussi une valeur affective et identitaire plus forte que celle des pidgins. En Haïti, le créole a été déclaré langue co-officielle avec le français, mais l'énorme travail que représente sa codification et sa normativisation n'en est qu'à ses premiers pas.

Le problème de la graphie (de la « scripturalisation ») d'un créole n'est pas simple. Il existe grosso modo deux attitudes : une graphie étymologisante, c'est-à-dire qui garde un rapport avec la graphie des mots français dont est issue l'immense majorité des mots créoles, et une graphie phonologique, qui donne des mots une représentation graphique purement synchronique. Les deux graphies ont leurs défenseurs et leurs adversaires. Il faut bien admettre que la graphie étymologisante rend le créole beaucoup plus facile à lire lorsqu'on a été scolarisé en français. Toutefois, elle pose aussi des problèmes insolubles : comment orthographier le morphème pré-verbal *té*, qui pourrait venir autant du participe passé *été* que de l'imparfait *était* (*étais, étaient...*) ? Que faire avec toutes les désinences du français qui s'écrivent mais qui ne se prononcent pas, comme le -s de pluriel ? Il n'a aucune raison d'être en créole. D'un autre côté, une graphie entièrement phonologique n'est pas nécessairement facile à lire lorsqu'on n'y est pas habitué. Les créolophones qui ont appris à lire ont tous appris à le faire en français ; pour lire du créole en transcription phonologique, ils doivent le faire à voix haute, un peu comme nous le faisons devant une transcription en API d'un passage en langue française, et le résultat leur semble étrange. Ce n'est bien sûr qu'une affaire d'habitude, mais comme les créolophones n'ont justement guère l'habitude de lire du créole, c'est un cercle vicieux. Il faut en outre régler le problème de la segmentation des mots, l'usage du trait d'union, le respect (ou non-respect) des variantes dialectales, etc., et espérer qu'un usage réussisse à s'imposer parmi la population, ce qui n'est jamais gagné d'avance.

2. Aspects sociolinguistiques

Du point de vue sociolinguistique, les créoles se caractérisent dans la plupart des cas par la situation de diglossie dans laquelle ils s'insèrent. Comme nous l'avons déjà mentionné il y a quelques semaines, cette diglossie peut s'accompagner ou non de bilinguisme. Dans les DOM-TOM français, on assiste pour la plus grande partie de la population à une double situation de diglossie *et* de bilinguisme : d'une part, il y a répartition fonctionnelle entre le créole et le français, ce dernier monopolisant les fonctions de langue « haute » et laissant au créole les fonctions de langue « basse », mais aussi d'expression identitaire ; d'autre part, la plupart des habitants sont aptes à s'exprimer autant en français qu'en créole, en raison de la scolarisation obligatoire dans la langue de la République. Ce bilinguisme tend du reste à faire évoluer la nature de la diglossie, les frontières fonctionnelles devenant plus floues. En Haïti, d'autre part, on évalue à au moins 75% le pourcentage de la population qui n'a absolument aucune notion de français ; la diglossie y est donc plus radicale, car le bilinguisme n'y touche qu'une petite fraction de la population. Les unilingues créolophones n'ont tout simplement pas accès à la prise de parole en situation de langue « haute », puisqu'ils ne possèdent pas cette dernière.

3. Principaux créoles

Avant de nous pencher sur l'épineux problème de la genèse des créoles, voyons d'abord la liste des principaux créoles, classés selon la langue qui leur a fourni la plus grande part de leur vocabulaire.

3.1. Créoles à base lexicale anglaise

- le créole de la Jamaïque, parlé par deux millions de personnes ;
- le créole des îles des Caraïbes colonisées par les Anglais (la Barbade, la Grenade, les Bahamas, etc.) ;
- le créole de la Guyane britannique ;
- le *krio* de la Sierra Leone, en Afrique

3.2. Créoles à base lexicale portugaise

- le créole de l'archipel du Cap-Vert, au large du Sénégal, popularisé par la grande chanteuse Cesária Évora ;
- le créole de la Guinée-Bissau (pays situé entre le Sénégal et la Guinée) ;
- le créole de São Tomé et Príncipe (archipel sur l'équateur dans le Golfe de Guinée)

3.3. Créoles à base lexicale espagnole

- le papiamentu, parlé à Curaçao, île des Antilles néerlandaises, au large du Venezuela (qui comporte toutefois de nombreux éléments d'origine portugaise) ;
- le chabacano, aux Philippines (les Philippines ont longtemps été une colonie espagnole, mais contrairement à ce qui fut le cas en Amérique, les Espagnols n'ont jamais réussi à y implanter leur langue).

3.4. Créoles à base lexicale française

- le créole de Louisiane, appelé *Negro-French* par les habitants de la région ; il est considéré comme un créole « conservateur », c'est-à-dire relativement proche du français en comparaison avec d'autres créoles plus innovatifs ; en outre, il connaît une situation de continuum avec le français des Cadjins (le français acadien exporté en Louisiane après la déportation de 1755) ; certains Cadjins et Créoles blancs sont d'ailleurs capables de parler ce créole, qui n'est pas l'apanage exclusif des populations noires de cet état américain ;
- le créole de la Dominique et de Sainte-Lucie dans les Antilles anglaises, qui bien qu'ayant longtemps été sous dépendance britannique ont conservé jusqu'à aujourd'hui un créole à base lexicale française, mais dont la survie est menacée par l'anglais ou par les créoles à base lexicale anglaise parlés dans les autres îles de la région ;
- le créole d'Haïti, démographiquement le plus important, car il est parlé par la quasi-totalité de la population de ce pays d'env. 8 ou 9 millions d'habitants. Par la force des choses, c'est également un des créoles les plus dialectalisés (normalement, le créole ne se parle que sur de petites îles, ou des territoires socialement très refermés sur eux-mêmes ; en comparaison, Haïti est énorme).
- le créole des Antilles françaises : il s'agit des deux départements de la Martinique (env. 380.000 hab.) et de la Guadeloupe (env. 400.000 hab.). L'île de Saint-Barthélemy, dépendance de la Guadeloupe située à 200 km au nord de celle-ci, présente la caractéristique d'abriter une population très majoritairement blanche mais qui connaît un profil linguistique incroyablement varié : on y parlerait pas moins de cinq variétés, à savoir : un patois régional archaïque originaire du nord-ouest de la France, d'où sont venus les premiers colons il y a quatre siècles ; une variété de français régional ; une variété créolisée de français ; une variété créolisée du patois ; un véritable créole. Comme le souligne A. Valdman, « la pratique du créole par des Blancs à Saint-Barth suggère que cet idiome ne servait pas exclusivement de moyen de communication parmi les Noirs ou entre blancs et Noirs » (Valdman, *Le créole*, p. 33). Il n'existe pratiquement aucune étude linguistique sur cette île, et j'en profite donc pour vous encourager à relever le défi ; il faut toutefois savoir que c'est une île pour touristes multi-millionnaires et que le logement risque de vous y coûter cher...
- le créole de la Guyane française, autre DOM mais moins peuplé que les deux autres (env. 300.000 hab.), malgré ses 90.000 km² ;
- on se retrouve dans l'Océan Indien avec le créole de la Réunion (appelée autrefois l'Île Bourbon), autre DOM français très densément peuplé (env. 860.000 hab.) ; c'est là que s'est d'abord élaboré le créole français de l'Océan Indien, et c'est à partir de là que s'est diffusé le créole dans les autres îles. On y trouve trois variétés de créole : le créole des « Bas » (régions rurales en basse altitude), parlé par les Réunionnais d'origine africaine, malgache et indienne ; le créole des Hauts, pratiqué par les « Petits Blancs » des « Hauts », sous-prolétariat isolé depuis quatre siècles dans les plateaux des régions montagneuses du centre de l'île ; enfin, le créole urbain, fortement francisé.
- Le créole de l'Île Maurice (env. 1.260.000 hab. ; anciennement appelée l'Île de France) provient historiquement de celui de la Réunion mais a évolué de façon indépendante. Il ne s'intègre pas dans les mêmes structures sociolinguistiques, puisque l'Île Maurice a l'anglais comme langue officielle, ayant longtemps été colonie britannique. Pourtant, presque personne n'y parle anglais comme langue de tous les jours, le créole dominant entièrement les échanges oraux spontanés. Comme ce créole est à base lexicale française, les locuteurs ont tendance à considérer qu'il est très

étroitement lié au français, et ont gardé jusqu'à aujourd'hui une relation privilégiée avec cette langue, qui est apprise, étudiée, lue et comprise par la majorité de la population. Le français y est présent dans le système scolaire et universitaire, et comme langue seconde dans l'administration, mais aussi dans la presse, au cinéma, à l'église, etc.

- Le créole des Seychelles : première langue officielle de ce petit archipel de 97.000 hab., suivie par l'anglais et le français. On y parle beaucoup moins français qu'à l'Île Maurice. Quant au créole des Seychelles, il est très apparenté au mauricien, mais présente également des similitudes avec le réunionnais.

4. Le problème de la genèse des créoles

Comment ces langues, qui présentent des parallélismes structurels évidents, se sont-elles formées ? Il existe plusieurs scénarios, qui diffèrent sur des points de détails mais qui ont tous certains points en commun. À la base, les créoles sont nés de situations sociolinguistiques bien précises : la cohabitation dans les plantations de canne à sucre de nombreux esclaves d'origine africaine (ou malgache), qui avaient vraisemblablement comme langues maternelles des vernaculaires inaptes à jouer le rôle de langue véhiculaire (en outre, il a été avancé que l'on faisait exprès pour séparer les gens originaires d'un même village pour prévenir les révoltes et les tentatives d'évasion et de sédition), et de « maîtres » blancs, qui ne pouvaient faire autrement que de s'exprimer en français (ou dans l'une des langues européennes concernées) dans leurs échanges avec les Africains ; une des hypothèses voudraient qu'ils aient fait un effort pour parler d'une façon « simplifiée », comme on le fait spontanément lorsque l'on s'adresse à de très jeunes enfants ou simplement à des étrangers qui ne dominent pas notre langue. Cette hypothèse est toutefois rejetée aujourd'hui par la plupart des spécialistes.

De cette marmite linguistique serait né d'abord un sabir, c'est-à-dire un code relativement limité permettant seulement des interactions linguistiques primaires ; très vite, cependant, ce sabir aurait évolué jusqu'à devenir un pidgin, puis finalement la langue maternelle des nouvelles générations d'esclaves, nées dans le Nouveau Monde. Or, à partir du moment où un pidgin devient langue maternelle et donc principale langue d'usage d'une communauté linguistique donnée, il tend aussitôt à se complexifier, les besoins cognitifs de l'être humain étant les mêmes pour tous. Un système trop rudimentaire est automatiquement transformé, par le simple fait de son utilisation par une communauté linguistique donnée, en un système progressivement plus complexe et apte à exprimer des concepts et des relations spatiales, temporelles et logiques plus élaborées. L'aspect le plus fascinant de l'apparition des créoles est qu'ils présentent des caractéristiques très semblables, peu importe la langue européenne qui en est à la base. Il semble que les processus mentaux, cognitifs, qui sont à l'œuvre dans l'élaboration spontanée de ces langues font partie des universaux du langage, ou du fonctionnement du cerveau humain.

Un de ces points communs est l'existence, pour tous les créoles, de marqueurs pré-verbaux exprimant trois catégories : l'antériorité, la postériorité et le caractère progressif, continuatif ou imperfectif (souvenez-vous que nous les avons vus pour le guadeloupéen, respectivement *te*, *ka* et *ke* ; en Haïti, on aurait *ap* pour le continuatif, *te* pour l'antériorité, et *va* pour le futur, issus respectivement du français *après*, *était* ou *été*, et *va* du verbe *aller*). Comme vous le voyez, ces marqueurs n'ont pas toujours la même étymologie d'un créole à l'autre (à plus forte raison si nous considérons des créoles basés sur des langues différentes), mais les trois catégories existent dans tous les créoles, peu importe la langue de base.

Quels sont les points de divergence entre les auteurs ? On se demande surtout comment les choses se sont passées au début, où et à partir de quand se sont déroulés ces processus. Il est quand même troublant de constater qu'il y a autant de similitudes entre les créoles français, qu'il s'agisse de l'Océan Indien ou des Antilles.

On a alors supposé que peut-être déjà les « négriers » basés sur les côtes africaines avaient développé avec leurs captifs – qui séjournèrent peut-être plusieurs mois, voire plusieurs années, dans les ports avant de partir pour le large – certaines habitudes d'échanges linguistiques, ce qui expliquerait partiellement au moins l'existence d'une base commune à tous les créoles français (id. pour les créoles portugais, anglais, néerlandais, etc.).

Dans le cas de la Réunion, Robert Chaudenson (le plus grand spécialiste du créole réunionnais) propose un scénario légèrement différent pour les premières générations. Une étude détaillée de la démographie de l'île dans les premières décennies (rendue possible par la richesse des archives en données quantitatives) nous montre qu'au début, les Blancs étaient aussi nombreux que leurs esclaves noirs, et que ceux-ci étaient très jeunes (encore adolescents) au moment où ils étaient « recrutés » de force. Cela signifie (et certains documents historiques en attestent) que les Africains devaient parler français à peu près comme les Européens qu'ils côtoyaient (bonne exposition à la langue, dès un âge précoce), mais ce français qui se développa en vase clos et dans des conditions physiques très dures qui ne laissaient guère de place aux raffinements de la culture semble avoir subi un premier processus de simplification, de créolisation spontanée, avant même que les esclaves noirs, à partir du 2^e quart du 18^e siècle, commencent à être importés massivement pour la culture de la canne à sucre. À partir de ce moment, les Noirs déjà nés sur l'île ont été chargés d'être les contremaîtres de ces nouvelles vagues d'esclaves, de servir d'intermédiaire entre les Blancs et les nouveaux venus. Le créole réunionnais tel qu'on le connaît aujourd'hui serait le résultat de l'apprentissage par des populations non francophones d'un français qui avait déjà auparavant subi un processus de simplification/créolisation dans la très jeune société coloniale, autarcique et isolée, dans laquelle Blancs et Noirs vivaient côte à côte dans la même famille, et non de façon séparée, cloisonnée.

R. Chaudenson attire notre attention sur un autre point très important. Certains créolistes ont prétendu que les créoles n'étaient que des langues africaines « relexifiées » avec des mots français (anglais, portugais, etc.) ; en d'autres mots, des langues dont la syntaxe serait la survivance parfaite de langues africaines de l'ouest africain, zone d'origine de la plus grande partie des esclaves antillais, et dont seul le stock lexical proviendrait du français. Or, il se trouve que la plupart des esclaves à l'origine du peuplement noir de la Réunion étaient malgaches ; les parlers qu'ils pratiquaient n'avaient absolument rien à voir avec les langues d'Afrique de l'ouest (qui sont elles-mêmes très nombreuses, et pas du tout homogènes). Pourtant, il y a d'innombrables parallélismes structurels entre le créole de la Réunion et les variétés des Antilles. Cela démontre qu'il faut être très prudent avant de tout vouloir expliquer par la théorie du « substrat ».

Les créoles ont des traits structurels communs parce que d'une part ils reposent sur du français populaire et oral du 17^e siècle, fonctionnellement limité (relations maître-esclave), d'autre part parce que pour des raisons cognitives il semble que le cerveau humain organise le matériau linguistique de la même façon lorsqu'il se retrouve dans la même situation, à savoir l'obligation de communiquer avec un minimum de moyens lexicaux et grammaticaux communs. L'invariabilité des verbes, par exemple, n'étonne guère dans un tel contexte, pas plus que la néologie par simple apposition.

En ce qui concerne les créoles à base lexicale française, les données historiques nous montrent aussi que la diffusion du créole s'est faite de façon très graduelle, par saut de puce d'une île à l'autre ; pour les Antilles, on suppose une expansion qui se serait faite d'abord à partir de l'île de Saint-Christophe (colonie française en 1625), pour s'étendre au gré des aléas de l'histoire à la Guadeloupe et à la Martinique (1635), mais d'abord en 1629 à l'Île de la Tortue, au nord d'Haïti ; c'est depuis cette île qu'à partir de 1665 le créole – et ses plus anciens locuteurs – aurait été exporté à Haïti. De là, beaucoup plus tard, il se serait étendu à la Louisiane (1791-1804). Cette diffusion par « sauts » expliquerait le caractère relativement homogène, malgré tout, des créoles antillais, mais aussi la plus grande parenté qui existe entre créoles haïtiens et louisianais d'une part, guadeloupéens et martiniquais d'autre part.

L'hypothèse du « français avancé »

Albert Valdman, dans son célèbre ouvrage sur le créole (Valdman 1978), attire notre attention sur le fait que bien des similarités structurelles entre les différents créoles à base lexicale française seraient dues au fait qu'elles représentent une étape très avancée de ce que deviendrait le français si on le laissait aller à pousser toutes ses tendances naturelles jusqu'au bout. Il faut bien être conscient du fait que dans une société comme la nôtre, marquée par la stabilité des structures sociales et une conscience aiguë de la norme, les tendances évolutives du français ne réussissent guère à triompher et restent dans une certaine mesure condamnées à survivre dans les marges. Dans la situation sociale qu'ont connue les premières générations de colons français outre-mer, tout l'édifice tendant à brider l'évolution naturelle du langage a volé en éclats. Avant même d'être transmise aux premières générations d'esclaves, ou parallèlement à leur arrivée, la variété de français parlée par les premiers colons était différente du français de Vaugelas. Il ne semble pas nécessaire non plus de supposer qu'ils aient fait exprès pour parler « petit-nègre » avec les esclaves, dans la mesure où les populations blanches de Saint-Barth et des Hauts de l'Île de la Réunion ont aussi développé une sorte de français créolisé, même en restant entre eux, du seul fait de leur grand isolement et de l'absence totale d'un quelconque contrôle normatif sur leurs productions langagières, et ce pendant des siècles.

Pour étayer cette hypothèse, A. Valdman s'est penché sur le français d'isolats francophones nord-américains du 19^e siècle qui ont été complètement coupés de la norme, ainsi que de tout contact avec d'autres francophones (ou créolophones), afin de voir quelles ont été les évolutions subies par leur langue. Il a en outre recoupé ces observations avec ce que l'on connaît du français populaire de France aux 19^e et 20^e siècles (Frei, Bauche), ainsi que du français des Cadjuns en Louisiane. (On peut y ajouter quelques remarques tirées du français populaire québécois.) Il a ainsi relevé un certain nombre de tendances lourdes partagées avec les créoles. Il s'agit de :

- la réduction et la simplification de la flexion verbale (tendance à l'uniformisation de la forme verbale : par exemple, schématiquement, on aura « je chante, tu chante, il chante, on chante, vous chante, ils chante » (il n'y a qu'à la deuxième personne du pluriel que cela change quelque chose à l'oral, donc la pression analogique du système était très forte pour que cette forme s'aligne sur les autres).
- élimination de la distinction de genre ; en franco-québécois oral, par exemple, on ne distingue pas à la troisième personne du pluriel entre *ils* et *elles*, tous les deux exprimés par la seule forme [i] : *les filles, i m'ont dit que...* ; dans le français de Frenchville (Pennsylvanie), c'est la forme tonique du pronom personnel qui est employée en fonction sujet : [øz ñ ekri], [øz parl pa frãse]. En cadjun de Louisiane, c'est même au

singulier qu'on ne distingue pas toujours, puisque *il* et *elle* atones peuvent être remplacés par *ça* : *elle, ça dit la bonne aventure*. En français populaire de France, on ne distingue plus entre *ce* et *cette*, tous les deux exprimés par la seule forme [stə] : [stəpei] « ce pays », [stəvil] « cette ville ».

- élimination de l'accord verbal au pluriel : à Frenchville, l'un de ces isolats francophones aux Etats-Unis (Pennsylvanie), on a relevé *eux peut* pour « ils peuvent », *mon frère et moi parle français* pour « parlons français ».
- L'emploi systématique des formes pronominales plurielles emphatiques avec *autres* : *nous autres, vous autres, eux autres*. Ces constructions, systématiques en franco-qubécois, attestées dans toutes les variétés de français nord-américain, sont à la base de nombreux pronoms personnels dans les créoles à base française.
- remplacement des pronoms atones par les pronoms toniques : à Old Mines (Missouri), *m'as³ manger lui* pour « je vais le manger » ; [i dzi a hel] « il lui dit (à elle) » ; [dɔn sa a zot] « donne-leur ça » (de *donne ça à eux-autres*).
- élimination des (rares) différences de nombre dans la morphologie du substantif : généralisation de [ʃvo] (c'est-à-dire *chevaux*) au singulier comme au pluriel à Frenchville, et généralisation de [mo] (c'est-à-dire *maux*) au singulier comme au pluriel à Old Mines (Missouri) ; inversement, en français populaire (ou bien sûr dans celui des enfants), *les chevaux* est fréquent.
- La subordination par la parataxe (au lieu de l'hypotaxe), c'est-à-dire par la simple juxtaposition des propositions (au lieu de leur subordination à l'aide d'une conjonction). En français populaire d'abord : *tu veux je vienne ? il a dit i' viendra*. À Old Mines, on a relevé entre autres *l'argent j'ai besoin* (pour *dont j'ai besoin*).

En guise de conclusion, voici ce qu'Albert Valdman propose sur la nature profonde de la genèse des créoles :

« Les parlers franco-créoles constituent bel et bien une étape évolutive avancée du français : le fonds de leur lexique est indubitablement français d'origine, leur système phonologique diffère peu de celui des variétés régionales et vernaculaires de la langue mère et, enfin, leur système morphosyntaxique reflète de nombreux traits présents dans les variétés dites 'avancées' du français. Mais c'est précisément sur le plan morphosyntaxique, le plan central d'une langue, que se situe une rupture structurale qui fait du créole une langue à part entière et non pas un dialecte du français. La profondeur de cette rupture explique sans doute pourquoi ces parlers, dont la plupart évoluent en contact étroit – sinon en symbiose – avec le français, résistent si bien à la décréolisation et qu'il ne s'est pas reconstitué de gradient reliant les deux langues⁴. Quelle est la cause de cette profonde rupture structurale qui a brisé les liens génétiques unissant le créole à ses congénères vernaculaires français ? La libération des parlers français d'outre-mer du carcan contraignant de la norme s'exerçant par les institutions administratives, académiques, scolaires et littéraires métropolitaines de par leur éloignement et le nouveau cadre sociolinguistique dans lequel ils ont dû se situer ne semble pas constituer un catalyseur assez puissant. Le facteur déterminant serait plutôt l'acquisition d'une variété vernaculaire de français, relativement homogène et variant peu d'une région à une autre, par des alloglottes dans le contexte particulier de la société plantocratique esclavagiste, véritable creuset linguistique. Les différences structurales profondes entre le créole et le français auraient leur source dans des processus de restructuration universaux liés à l'acquisition d'une langue

³ Ce *m'as* provient de la contraction de *je m'en vas*, et est devenu un véritable morphème de futur à la première personne du singulier en français nord-américain populaire. Il ne fonctionne qu'à cette personne.

⁴ Cette affirmation n'est pas entièrement confirmée par les évolutions les plus récentes. Des situations de continuum existent, tout comme des variétés de créole urbain fortement francisées, donc « décréolisées ».

seconde ; l'interférence des langues maternelles des alloglottes ne pourrait avoir qu'un rôle secondaire. Dans cette perspective les hypothèses de la simplification – de la part de l'alloglotte ou du 'maître' locuteur de la langue cible – et de la relexification sont gratuites et superflues. » Valdman 1978 : 386-7.

5. Quelques illustrations du système grammatical : le syntagme nominal

Nous avons vu il y a quelques semaines des exemples de morphologie substantive (la particule *ti-* antéposée pour former des diminutifs) et des exemples de morphologie verbale (les particules temporelles, modales et aspectuelles antéposées au verbe). Voyons maintenant quelques exemples de déterminants et de pronoms, qui vous montreront jusqu'à quel point un créole peut être grammaticalement élaboré. Je vous rappelle que ces exemples sont tirés d'un ouvrage portant sur le créole de la Guadeloupe (Ludwig et al. 2002).

5.1. L'article défini

Au singulier, il est postposé (et de toute façon invariable en genre), et se présente sous la forme *-la* (qui, étymologiquement, dérive du *là* démonstratif français postposé) :

- *Gwo boug-la ka lèvé pwa* : le gros bougre (type, mec) est en train de lever des haltères (des poids).

Au pluriel, il faut parler de morphème discontinu, puisque le substantif (ou le substantif accompagné d'un adjectif qualificatif) est précédé du morphème *sé-* et suivi du morphème *-la* :

- *Sé gwo boug-la ka lèvé pwa* : les gros bougres (types, mecs) sont en train de lever des haltères (des poids).

Étymologiquement, cette construction provient du démonstratif français *ces... -là*.

Le créole guadeloupéen connaît aussi le morphème zéro (\emptyset) lorsque le substantif renvoie à un mot dont le référent est géographique, ou lorsqu'il s'agit d'énoncer une vérité générale :

- *I pati pou Fwans* : il est parti pour **la** France.
- *Sa fwèt kon né a chyen* : c'est froid comme **le** nez d'**un** chien.

5.2. L'article indéfini

Il se présente sous la forme *on*, qui doit bien venir du français *un*, avec antériorisation de l'articulation (mais il n'y a pas eu collision homonymique avec le pronom indéfini *on*, puisque celui-ci semble être devenu *an*, avec toutefois une valeur de singulier : « je »).

Exemple :

- *An ni on loto nèf* : j'ai **une** auto neuve.

Ici, on voit justement un exemple de *an* au sens de « je » (d'ailleurs, pour dire « tu », on emploie (*v*)*ou*, qui vient du français *vous* de vouvoiement, alors qu'au pluriel on a *zòt*, qui vient de *vous autres* ; les deux formes de singulier, *an* et (*v*)*ou*, viennent donc toutes les deux de formes qui étaient, à l'origine, du pluriel). Le *ni* semble venir du français *tenir* (à ce propos, il est intéressant de noter qu'en espagnol, le verbe *tener* veut aussi dire « avoir »). Quant à *loto*,

on y remarque l'agglutination de l'ancien article défini, qui bien sûr n'a plus aucune valeur propre. Enfin, *nèf* représente simplement *neuf* avec délabialisation du [œ] en [ɛ].

Comme on l'a dit pour l'article défini, il est souvent possible d'omettre le déterminant indéfini. C'est d'abord le cas au pluriel, où ce qui serait *des* ou *de* en français est omis :

- *Fò pa ou pwan kaka boukyèt pou chatengn* : il ne faut pas prendre (que vous preniez) du crottin d'âne pour **des** châtaignes.
- *Boug-la ni mové mannyè* : l'homme a **de** mauvaises manières.

5.3. Autres déterminants indéfinis

- *kyèk* « quelques » (du français *quelques*, avec chute du *l* implusif et palatalisation de la vélaire initiale)
- *détwa* « quelques » (du français *deux-trois*)
- *bon-détwa* « plusieurs, un bon nombre de » (du français *bon* + *deux-trois*)
- *onlo* « beaucoup de » (du français *un lot*)

5.4. L'adjectif possessif

Il est toujours postposé, et remonte au français *à* + « pronom personnel » :

- *Kaz an-mwen* « ma maison » (littéralement, « case à moi » ; notez en outre la nasalisation des voyelles en contact avec la consonne nasale)
- *Kaz a-w / kaz a-vou* (litt., « case à vous » ; le *vous* a ici valeur de tutoiement ; notez en outre qu'on a affaire à deux allomorphes, l'un se présentant sous une forme plus courte, *-w*, et l'autre se présentant sous la forme pleine *-vou*)
- *Kaz a-y* (litt., « case à lui », mais veut dire aussi « case à elle »)
- *Kaz an-nou* (litt., « case à nous », avec nasalisation régressive)
- *Kaz a-zòt* (litt., « case à vous autres »)
- *Kaz a-yo* (litt., « case à eux », mais veut dire aussi « case à elles »)

Exemples :

- *Toupannan manman-w ka dòmi, zòtèy a-y ka pasé nuit blanch* : pendant que ta mère dort, ses orteils passent une nuit blanche (adage qui s'emploie pour dire qu'une maison est trop petite). Dans cet exemple, le *a-* initial du morphème possessif s'est assimilé au *-an* final du substantif. *Toupannan* vient du français *tout pendant*, avec nasalisation du [d], qui du coup devient [n].
- *Tig vyé, zong a-y pa vyé* : même si le tigre est vieux, ses griffes ne le sont pas (on peut être vieux et encore vert !). On remarque ici la simplification du groupe consonantique final [gr] > [g] de *tigre*, la délabialisation du [ø] de *vieux*, l'agglutination du [z] final de l'article dans fr. *les ongles* > créole *zong*, et la simplification du groupe consonantique final [gl] > [g] dans *ongles*.

5.5. Le pronom démonstratif

Terminons avec le pronom démonstratif (on pourrait encore faire tout le tour de la grammaire du créole, car c'est fascinant, mais il faut bien s'arrêter quelque part). Au singulier, le créole

(comme le français écrit) distingue entre un démonstratif de proximité et un d'éloignement. Au pluriel toutefois, l'opposition est neutralisée :

- Singulier : renvoi à un référent proche, *sila* « celui-ci » ou « celle-ci » ;
renvoi à un référent lointain, *sala* ou *tala* « celui-là » ou « celle-là » ;
Pluriel : renvoi à un référent proche ou lointain, *séla* (« ceux-ci/là », « celles-ci/là »)

Exemples :

- *Sila pli piti ki tala* : celui-ci est plus petit que celui-là.
- *Séla pòkò bon* : ceux-ci (ou ceux-là) ne sont pas encore bons (avouons qu'en français oral, on ne distingue guère non plus, la forme *ceux-là* étant de loin la plus employée, peu importe la distance envisagée)

La forme *sila* pourrait venir d'un écrasement de *celui-là* (rappelons qu'il se prononce *ç'ui-là* en français populaire ; rappelons aussi que l'ancien *cestuy-là* a donné *sti-là* en acadien) ; *sala* pourrait être simplement *ça + là*, ou *celle-là* prononcé avec ouverture du [ɛ] en [a], phénomène courant en franco-québécois ; *séla* est l'adaptation phonétique en créole du français *ceux-là*. Je n'ai pas d'explication pour le *ta-* de *tala*, mais cette forme apparaît également dans le paradigme des pronoms possessifs (*ta-w* « le tien », *ta-y* « le sien », *tan-mwen* « le mien » – avec nasalisation –, etc.), où il semble provenir d'un syntagme tel que *c'est à moi*, *c'est à vous*, *c'est à lui*, etc., avec agglutination du [t] de liaison.

Bibliographie

- CHAUDENSON, Robert, « Histoire des langues créoles à base lexicale française : l'Océan Indien », dans *Histoire linguistique de la Romania*, Berlin/New York : Walter de Gruyter, 2003, pp. 1120-1130.
- CIFOLETTI, Guido, « Storia della lingua franca », dans *Histoire linguistique de la Romania*, Berlin/New York : Walter de Gruyter, 2003, pp. 1100-1105.
- KLINGLER, Thomas, « Histoire des langues créoles à base lexicale française : la Louisiane et les Antilles », dans *Histoire linguistique de la Romania*, Berlin/New York : Walter de Gruyter, 2003, pp. 1105-1120.
- LUDWIG, R. et al., *Dictionnaire créole français : avec un abrégé de grammaire créole et un lexique français-créole*, s.l., Servedit/Editions Jasor, 2002 (2^e édition).
- PEREGO, Pierre, « Les sabirs », dans A. Martinet (dir.), *Le langage*, Paris : Gallimard, 1968 (coll. Encyclopédie de La Pléiade), pp. 597-607 ; « Les créoles », pp. 608-619.
- VALDMAN, Albert, *Le créole : histoire, statut, origine*, Paris : Klincksieck, 1978.